



**Résolution relative à la distribution
du journal Le Flambeau à Anjou**

Réunis en assemblée régulière ce 29 novembre 2018, et sur proposition de Mme Céline Bertrand, appuyé par Mme Amparo Duarte, il est unanimement résolu d'adopter la résolution suivante:

Attendu que le Journal Le Flambeau n'est plus distribué dans les immeubles à logements d'Anjou;

Attendu que ces changements ont été faits sans avis ni consultation avec la population et les partenaires d'Anjou;

Attendu les impacts négatifs de ces changements pour de nombreux résidents d'Anjou;

Attendu que des milliers de résidents d'Anjou se retrouvent exclus d'une source importante et appréciée d'information notamment pour tout ce qui concerne les activités et services des organismes communautaires;

Attendu qu'une portion significative des résidents d'Anjou, notamment parmi la population âgée, n'a pas accès à l'Internet à la maison;

les membres de Concertation Anjou demandent expressément à Métromédia, responsables du journal Le Flambeau

- ✿ de poursuivre la distribution du journal Le Flambeau dans les 4 HLM aînés d'Anjou ainsi que dans toute résidence d'aînés en limitant, si désiré, le nombre d'exemplaires distribués;
- ✿ de poursuivre également la distribution du journal Le Flambeau dans tout immeuble résidentiel à multiples logements en limitant, si désiré, le nombre d'exemplaires distribués;
- ✿ de s'assurer que les points de dépôt du journal Flambeau soient en nombre suffisant, facilement accessibles. couvrent très bien l'ensemble du territoire d'Anjou et comportent suffisamment de copies afin de répondre à la demande;
- ✿ de proposer à des organismes communautaires et des associations d'accueillir des points de dépôt;
- ✿ de voir avec l'Arrondissement d'Anjou la possibilité de continuer à avoir des points de dépôts dans les bâtiments publics de l'Arrondissement (bibliothèques, centre communautaire, aré纳斯, pavillons de parcs, etc.) et d'en installer de nouveaux là où il n'y en pas actuellement.